

## Les mesures de l'AI sont-elles efficaces?

# Un bilan provisoire de la 5e révision de l'AI

L'assurance invalidité (AI) a accumulé plus de 10 milliards de francs de dettes. La 5e révision de l'AI avait pour objectif de diminuer de 20% l'octroi de nouvelles rentes et d'obtenir ainsi une compression massive des coûts.

La 5e révision de l'AI cherche à baisser les dépenses. Les mesures suivantes ont été introduites à cet effet: droit de déclaration de l'employeur, des médecins et des assureurs, accélération de la procédure d'éclaircissement du droit à la rente, mesures supplémentaires pour la réintégration professionnelle et une meilleure coordination entre les assureurs intervenant dans un cas de rente tels que l'office AI et les assureurs accidents, indemnités journalières de maladie et LPP. Pour l'heure, ces mesures ne fonctionnent pas encore partout comme prévu.

### Un bilan mitigé

Dans l'optique de la PKRück en tant que réassureur et prestataire de services dans la prévoyance professionnelle, un point positif à retenir consiste dans le fait que de nombreux employeurs annoncent aux offices AI leurs employés lorsqu'une incapacité de travail dépasse 30 jours. Autre fait réjouissant: dans les petits offices AI, le dépistage précoce fonctionne bien. Cependant, le processus qui prévoit dans le cadre de la «Coopération interinstitutionnelle plus» (CII-plus) que les assureurs d'indemnités journalières (AIJ) signalent les cas potentiels de rente à l'office AI et à l'assureur LPP pour les besoins du dépistage précoce n'est pratiquement jamais utilisé. C'est ce qui a résulté de l'évaluation de 1000 cas de prestations par la PKRück en août 2008. Les AIJ ne semblent pas encore jouer le jeu dans ce

contexte. Par ailleurs, on constate que dans certains offices AI, les effectifs ne sont pas suffisamment sensibilisés à la collaboration entre AI, LPP et AIJ que préconise également le modèle CII-plus.

### Améliorations nécessaires

La pratique montre qu'une fois les cas promettant un bon résultat de réintégration signalés à temps, il reste de gros efforts à accomplir. La maladie d'un de leurs collaborateurs déclenche pour les employeurs une avalanche de formulaires de déclaration et ils perdent très vite la vue d'ensemble. Si la Conférence des offices AI, l'Association Suisse d'Assurances, Santésuisse et l'ASIP pouvaient créer un formulaire simple et uniforme pour les employeurs, tous les partis en présence y gagneraient.

Dans le domaine du case management aussi, il faut redoubler d'efforts. Car la réintégration dans la vie professionnelle après une maladie ou un accident n'est pas seulement de la plus haute importance pour la personne assurée, elle allège aussi le fardeau financier pour tous les assurés. Or, la mise en œuvre de la 5e révision de l'AI cause encore de la perplexité dans ce domaine. C'est ainsi que certains assureurs AIJ et LPP délèguent entièrement la réintégration professionnelle à l'office AI, pensant que le case management mis sur pied par celui-ci fera aussi parfaitement l'affaire pour eux. Ils ont tort cependant, car chaque organe répondant d'une assu-

rance a ses priorités spécifiques. Ainsi par exemple, un assureur AIJ dont les prestations sont limitées à deux ans ne s'intéressera qu'à un case management dont les résultats sont immédiats.

Se pose en outre la question de savoir si les case managers des offices AI ont vraiment les moyens de s'occuper à fond de chaque cas d'assurance individuel. L'expérience montre en effet qu'en règle générale, un partenaire externe obtient de meilleurs résultats parce qu'il a en moyenne beaucoup moins de dossiers sur son bureau qu'un case manager de l'AI. Enfin, il est neutre, sans allégeance envers une assurance particulière, et peut ainsi mieux être à l'écoute des besoins individuels de l'assuré.

### Il faut intensifier la formation et la collaboration

Jusqu'à ce que la 5e révision de l'AI donne les résultats escomptés à l'échelle nationale avec ses instruments de dépistage précoce et de coordination approfondie entre les divers organes répondants des assurances, il faudra encore du temps. Il est encore trop tôt pour déléguer toute la réinsertion professionnelle à la seule AI. L'assureur LPP en particulier doit encore s'impliquer activement dans ce domaine.

La formation périodique des collaborateurs des différents organes porteurs d'assurances joue également un rôle crucial. C'est en effet pour eux le seul moyen d'acquérir les connaissances nécessaires et d'abandonner leur approche sectorielle pour une vision plus globale. Ce besoin d'ouverture semble être particulièrement prononcé chez les AIJ. Mais tous les acteurs sont appelés à resserrer les rangs et à intensifier leur collaboration. ■

Andreas Heimer

03-09

87